

PV DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du mercredi 11 mars 2026 à 19h30

L'an deux mil vingt-six, le 11 mars à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Lurcy, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Nathalie BISIGNANO, Maire, dans la salle du Conseil Municipal.

Date de la convocation : vendredi 3 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 10 votants : 10

Présents : Nathalie BISIGNANO, Christelle CORDIER, Bernadette DENIS, Nicolas DI NUCCI, Laetitia DULAC, Pierre ECKERT, Corinne FONTAN, Jean-Marc PRAMAYON, Chrystel SCHNEIDER, Myriam VILLUENDAS.

Absent : Franck DURET

Secrétaire de séance : Myriam Villuendas

La séance du Conseil commence à 19h30.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 février 2026

Le procès-verbal de la séance précédente a été approuvé à l'unanimité.

2. Modification de la demande de subvention DETR pour le garage communal

Pour rappel, le Conseil Municipal avait validé lors de la séance du 11 février 2026, un plan de financement pour une demande de subvention DETR pour le garage communal. Un courrier de la préfecture en date du 20 février nous a informés que cette délibération appelait des observations au titre du contrôle de l'égalité. En effet, la commune doit participer au moins à hauteur de 20% du montant total des financements apportés par les personnes publiques au projet. Et le fonds de concours ne peut pas dépasser la part de financement assuré hors subvention par la commune. Notre plan de financement ne répond donc pas à ces critères. Il nous faut donc le revoir et le repasser en délibération.

Dans ce contexte, le nouveau plan de financement proposé afin de répondre aux critères d'éligibilité est le suivant :

FINANCEURS	MONTANT HT	TAUX
Union Européenne		
Etat - Autre		
DETR	2 714.05 €	9.14 %
Conseil régional		
Conseil départemental		
Fond de concours	13 495.25 €	45.42 %
Total subventions publiques	16 209.30 €	54.56 %
Fonds propres	13 500 €	25 %
Emprunts		
Total autofinancement	13 500 €	45.44 %
TOTAL GENERAL HT	29 709.30 €	100 %

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité valide le nouveau plan de financement ci-dessus et autorise Madame le Maire à redéposer le dossier de demande de subvention au titre de la DETR et à signer tout document nécessaire à cette demande.

3. Questions diverses

- Point sur les problématiques d'écoulement des eaux pluviales. Le passage sous le chemin Neuf a été débouché le mercredi 4 mars après une 2^{ème} intervention de l'entreprise Charrin qui est également intervenue sur la conduite bouchée chemin des Juifs de laquelle il a été retiré un moellon et un piquet en bois, type piquet de clôture ! L'entreprise « Les maîtres déboucheurs » qui était intervenue en premier est passée quelques jours après pour effectuer le passage caméra, et nous a adressé quelques photos montrant la présence de racines, au droit du peuplier de la propriété privée riveraine. Les éléments vont donc partir dans les mains des assurances.
- La réunion de réception de chantier pour la voirie de la ferme Jomet a eu lieu le 25 février, aucune réserve n'a été émise, tout a été effectué dans les règles.
- La signature de la vente n'a pu être réalisée comme prévu le 4 mars du fait de l'absence des fonds de deux des acheteurs, alors que la date était prévue depuis plusieurs semaines. La nouvelle date de signature est fixée au 25 mars.
- Le budget municipal préparé sera finalement laissé au vote de la nouvelle équipe municipale.
- Un rendez-vous a eu lieu concernant la problématique de la plantation de haie trop près de la voirie publique, les propriétaires ont entendu la demande et souhaitent faire reborder correctement leur terrain avant toute intervention de déplacement.
- La visite de sécurité concernant la salle polyvalente a eu lieu le jeudi 19 février en présence du lieutenant-pompier Magand. Il nous a informé du déclassement de la salle polyvalente de 4^{ème} catégorie en 5^{ème} catégorie à la suite de la loi de novembre 2025 applicable au 01/07/2026. Ce déclassement, a pour conséquence de faire procéder au contrôle de sécurité tous les 3 ans sur impulsion de la mairie et au contrôle des extincteurs tous les 2 ans, donc à une fréquence moindre qu'auparavant. Il nous a

indiqué que le contrat de maintenance pour le défibrillateur est obligatoire, nous l'avons donc contracté auprès de l'entreprise qui nous a vendu le défibrillateur pour un montant de 119€ par an.

- Comme demandé lors d'un conseil précédent, notre secrétaire nous transmet les statistiques de Panneau Pocket. En 2024, 1 747 visites essentiellement pour le calendrier des collectes du SMIDOM et la réunion publique de la fibre. En 2025, 18 855 visites. Actuellement 613 smartphones ou tablettes ont téléchargé Lurcy dans leurs favoris Panneau Pocket.
- Questions sur la convention CITEO avec le SMIDOM
- Problématique de stationnement au Chemin Neuf

Clôture de la séance à 20h45.

Le Maire,
Nathalie BISIGNANO



Le secrétaire de séance,
Myriam Villuendas

